

Date de dépôt: 24 février 2004

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour un contrôle de la scientologie et de sa thérapie

Rapport de M. Olivier Vaucher

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 15 janvier 2004, la pétition 1463 était déposée devant notre Conseil. Le 22 janvier 2004, elle fut renvoyée devant la Commission des pétitions pour étude.

Cette pétition émane de l'« *Association d'aide aux victimes de la dianétique et de la scientologie* », qui est établie à Porrentruy dans le canton du Jura.

De ce fait, la Commission des pétitions du Grand Conseil de la République et canton de Genève conseille à cette association de déposer sa pétition devant le Parlement du Jura ou l'Assemblée fédérale, pour raison de compétence.

En conséquence, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les députés, de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1463)

pour un contrôle de la scientologie et de sa thérapie

Mesdames et
Messieurs les députés,

- La scientologie est une église qui dénigre et frappe d'ostracisme tous ses opposants.
- La scientologie contraint sous peine de sanctions illégales ses adeptes de suivre à la lettre les règlements écrits de son fondateur L. Ron Hubbard.
- La scientologie diffuse un livre « la Dianétique », qui incite à rejeter la médecine et culpabilise les femmes au sujet des problèmes mentaux.
- La scientologie prescrit des doses abusives de niacine et de vitamines.
- La scientologie impose sa thérapie psychiatrique et cela sans aucune compétence médicale.
- La scientologie s'adresse essentiellement à des personnes affaiblies ou immatures.

En conséquence nous demandons qu'un suivi médical indépendant soit mis en place pour tout nouvel adepte de scientologie.

Nous demandons également que l'Etat exige une réforme des règlements internes de l'association « Eglise de scientologie » pouvant entraîner le trouble de l'ordre public et le non-respect de nos lois ou la dissolution de cette association, s'il est prouvé qu'elle refuse toute réforme.

N.B. :1 signature

*Association d'aide aux victimes de la
dianétique et de la scientologie*

Monsieur Jean-Luc Barbier, président

Case postale 224

2900 Porrentruy 2